

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10515
18 janvier 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA
YUGOSLAVIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Secrétaire fédéral aux affaires étrangères de la Yougoslavie une lettre datée du 27 décembre 1971 indiquant que M. Miljan Komatina a été nommé représentant adjoint de la Yougoslavie au Conseil de sécurité et que M. Cvijeto Job a été nommé représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

